
Députation de la section de Brutus (Paris) qui déclare que plus les despotes conspirent contre la représentation nationale, plus ils se réuniront autour d'elle pour la défendre, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Députation de la section de Brutus (Paris) qui déclare que plus les despotes conspirent contre la représentation nationale, plus ils se réuniront autour d'elle pour la défendre, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 628;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27559_t1_0628_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

nos ennemis. Vous mettez à l'ordre du jour la probité et la vertu, ils y ont mis l'hypocrisie et l'assassinat. Ils ont voulu, les scélérats ! porter leurs mains sacrilèges sur deux représentants du peuple français, mais le génie de la liberté qui veille sans cesse, leur a servi d'égide et ils ont échappé au fer meurtrier.

La section de la Halle au Bleds, après avoir rendu grâce à la providence, qui a détourné les coups parricides dirigés sur les soutiens des droits du peuple, vient en masse dans le sein de la Convention nationale, pour lui témoigner toute la joie de n'avoir pas à regretter de nouvelles victimes.

En applaudissant au généreux dévouement du brave Geffroy, nous avons tous envié son sort. Tous, comme lui, nous sommes prêts à faire servir nos corps de rempart pour garantir les représentants du peuple des coups perfides des assassins.

Nous sommes prêts et nous l'avons juré (1).

42 e

La section de Brutus déclare que plus les despotes conspirent contre la représentation nationale, plus ils se réuniront autour d'elle pour la défendre : « Que le crime médité contre vous achève la révolution, à laquelle a tant servi la mort de Lepeletier et Marat; nos ennemis, disent-ils, sont vaincus parce qu'ils recourent à l'assassinat » (2).

La section de Brutus entre en masse au bruit du tambour.

TISSOT, orateur :

La section de Brutus paraît devant vous. Elle vient vous déclarer la profonde horreur dont elle a été saisie au récit des deux crimes commis ces jours derniers contre la représentation nationale.

Nos ennemis extérieurs sont vaincus de toutes parts, l'épouvante et la fuite s'attachent à leurs drapeaux, confus et désespérés de la défaite de leurs cohortes, de la ruine de leurs armées, les rois de l'Europe voient s'écrouler sous leurs pas leur trône corrupteur. Le crime seul leur reste, vous assassiner est leur dernier espoir.

Le supplice du tyran les fit trembler dans leur palais; ils redoutent les suites de ce terrible exemple donné par un peuple généreux. Peltier fut assassiné.

Au 31 mai, lorsque le peuple, lassé de leurs perfidies, eut étouffé par sa puissance les 22 conspirateurs, l'espoir et l'appui de la tyrannie étrangère, Marat notre ami, Marat qui portait la sainte égalité dans son cœur, fut égorgé par une furie à la solde de l'étranger.

Aujourd'hui que les factions et leurs auteurs sont dans la tombe, que les idées sublimes et

consolantes d'un Etre Suprême et de l'immortalité de l'âme réunissent au faisceau national toutes les parties de la République douloureusement déchirée par la perversité, aujourd'hui que nos armées triomphantes portent partout la terreur et la mort aux esclaves, les rois aiguissent leurs poignards. Le Peletier et Marat ne suffisent point à leur rage. Ils veulent encore des victimes parmi vous. Hier, c'était un scélérat de sang froid et dans la maturité de l'âge; aujourd'hui c'est une fille de 18 ans qu'ils fanatisent et soudoient pour commettre le plus horrible attentat. Conduite vraiment atroce et qui doit soulever contre eux l'indignation de la terre !

Telle est, représentants du peuple, la marche constante des tyrans quand ils sont vaincus, elle nous indique la nôtre puisqu'ils ne veulent pas cesser de conspirer et de tramer des forfaits, puisqu'ils ont juré de nous perdre, il faut faire le même serment contre eux et le tenir.

Les crimes médités et commis ces deux jours annoncent une conjuration ourdie des chefs et des complices. Chacun de nous va se mettre à leur suite et s'attacher à leurs pas. Plus de paix, plus de repos que nous ne les ayons atteints et placés sous le glaive de la loi.

Qu'ils entendent encore ces tyrans lâches et féroces notre profession de foi et qu'ils tremblent, car la déclaration de la volonté d'un peuple libre est semblable au réveil du lion.

Plus ils conspirent contre la représentation nationale, plus nous nous réunirons autour d'elle, nous voulons la respecter et la défendre au prix de notre sang, nous lui ferons un rempart de nos corps et nous détruirons tous ses ennemis.

Représentants du peuple, voilà nos résolutions, elles sont vraies et inébranlables, écoutez maintenant notre dernier vœu.

La mort de Le Peletier a donné une impulsion salutaire à la cause de la liberté.

Celle de Marat a fait faire un grand pas à l'égalité.

Que le nouveau crime médité contre vous ne soit pas perdu pour le peuple, qu'il serve à affermir et à terminer notre grande révolution. Tournez contre nos ennemis leurs propres perfidies que la vigilance nationale devienne plus sévère à mesure qu'ils deviennent plus méchants et plus cruels. Que désormais la terreur retourne aux auteurs des crimes pour ne les plus abandonner, c'est aux rois et à leurs complices de se troubler.

Que les représentants du peuple gardent dans son intégrité la vigueur du gouvernement révolutionnaire, que la loi ne repose son glaive, que l'enfant de la liberté ne remette son épée que lorsque le dernier des tyrans et des traîtres aura expié ses forfaits.

Représentants du peuple, dictez au nom de l'humanité entière, d'avance avec fermeté les peines que méritent les tyrans et les corrupteurs du monde; 14 armées victorieuses iront exécuter vos décrets sur les trônes des assassins; vivent la liberté et l'égalité, vivent la République et la représentation nationale, périssent les rois et leurs satellites (1).

La salle retentit d'applaudissements.

(1) C 306, pl. 1155, p. 11, signé CHARLEMAGNE fils, TISSOT.

(1) C 306, pl. 1155, p. 13, signé L.C. LACARDE (prés.), LAGAMÈS.

(2) P.V., XXXVIII, 114. Bⁱⁿ, 7 prair. (suppl^t); J. Fr., n° 609; J. Matin, n° 704; C. Eg., n° 646; J. Saublier, n° 1340; J. Mont., n° 30; Mess. soir, n° 646; Mon., XX, 558; Débats, n° 613, p. 81; Ann. R.F., n° 178; Rép., n° 175; M.U., XL, 104; Ann. R.F., n° 178; J. Univ., n° 1645; S.-Culottes, n° 465; J. Paris, n° 511; Feuille Rép., n° 327.